

Monsieur Kristof COLLIOT  
Directeur  
*Association des Paralysés de France*  
11, rue Robert le Pieux  
45000 ORLEANS

*Réf : So/2010.007*

Orléans, le 15 janvier 2010

Monsieur le Directeur,

Vous avez souhaité, en ce début d'année 2010, adresser aux parlementaires un témoignage de votre colère, qualifiant l'année 2009 d'*année noire du handicap*.

Bien que je sois pleinement conscient des difficultés particulières liées aux situations de handicap que je ne souhaite pas minimiser (vous savez que la municipalité d'Orléans en est particulièrement soucieuse, au travers notamment de sa *mission ville handicap*), il ne saurait toutefois être question de laisser croire que le gouvernement « *s'acharne à vider la loi handicap du 11 février 2005 de son sens* » et parler de « *régression sociale* ».

Permettez-moi simplement de rappeler quelques faits qui ne figurent pas dans votre document que j'ai lu avec la plus grande attention :

En 2009, 175 000 élèves handicapés allaient à l'école, étudiaient et grandissaient en compagnie des autres enfants, soient **30% de plus qu'en 2005**.

Pour ce qui concerne les Auxiliaires de Vie Scolaire, l'amendement à la loi sur la mobilité dans la fonction publique que vous évoquez ne remet nullement en cause l'engagement de l'Etat bien au contraire. Il ne s'agit pas d'une substitution à ce qui existait auparavant. Les AVS demeurent. Cet amendement ne concerne que ceux dont le contrat arrive à échéance, qui ont été formés à des techniques spécifiques d'accompagnement de certains handicaps, et à qui il est proposé la possibilité de continuer à accompagner les enfants handicapés via une association. Cela permet précisément de préserver les compétences et expertise nécessaires pour l'accompagnement, ce qu'attendent les familles et ouvre également la voie à la création d'une véritable filière de formation aux métiers de la dépendance. Cette disposition a d'ailleurs été saluée par la FNASEPH. Cette nouvelle possibilité vient donc **s'ajouter** et non remplacer les Auxiliaires de Vie Scolaire, dont le nombre de postes et la gestion demeurent inchangés.

L'Union Nationale des Entreprises Adaptées vient quant à elle de saluer la mobilisation du gouvernement ayant permis en 2009 d'obtenir le maintien de l'aide au poste lorsque le salarié est absent, l'exonération de la Taxe Versement Transport et son effet rétroactif, la neutralisation du chômage partiel dans le calcul des effectifs de référence, autant de mesures qui permettent d'améliorer la pérennité de l'emploi des personnes en situation de handicap.

D'autre part, le décret d'application de l'article 58 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2010, qui permet à toute personne, qu'elle soit accueillie en foyer d'accueil médicalisé (FAM) ou en maison d'accueil spécialisée, de bénéficier d'une réelle garantie de ressources, vient d'être signé. Il neutralise notamment pour ces dernières l'impact de l'augmentation du forfait journalier hospitalier. Pour mémoire, j'ajoute qu'en 2005, il existait 278 850 places en établissements et services pour personnes handicapées financés par l'Etat et l'assurance maladie pour 313 340 en 2009 (1,9 milliards d'euros d'investissement en 4 ans).

Tout ceci, sans évoquer la Charte signée en novembre dernier entre l'Etat et les entreprises du CAC 40 en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées et le plan en faveur des personnes sourdes et malentendantes visant à d'améliorer le dépistage, l'information et l'accompagnement des malentendants et de leur entourage, d'améliorer les conditions de la scolarité des enfants sourds, de renforcer le développement d'accessibilité pour les personnes sourdes et de développer les métiers nécessaires à la bonne intégration des personnes sourdes et malentendantes.

Aussi, si l'année 2009 a en effet été une année difficile pour tous, il semble que ces éléments, qui méritent eux aussi d'être signalés, ne relèvent pas d'une volonté de désengagement de l'Etat sur la question du handicap.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Serge GROUARD  
Député du Loiret – Maire d'Orléans